



# Infos Municipales

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Voici un extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Chabons qui s'est tenu le 3 décembre dernier.

### 1 - FINANCES

Décisions modificatives

### 2 - AFFAIRES SCOLAIRES

#### 2.1 Cantine scolaire - Projet de tarification avec application du Quotient Familial

Les commissions finances et enfance-affaires scolaires ont travaillé sur le projet de tarification de la cantine avec application du quotient familial (Q.F.).

Au préalable il est rappelé que:

- le prix actuel de l'ensemble garderie / repas est à 4.20 € pour tous, sauf à partir du 3e enfant de la famille qui mange le même jour et pour l'enfant allergique qui apporte son repas (demi-tarif).
- le prix de revient est supérieur à 7 €
- la différence prix de vente / prix de revient est prise en charge par la Commune.

L'application du Q.F. permettrait de moduler cette prise en charge en fonction du revenu des parents.

La masse financière globale resterait égale, la Commune ne cherchant pas à diminuer son niveau de participation.

Les commissions ont initié un travail sur l'élaboration de grilles tarifaires (6 niveaux ou 4 niveaux avec disparition du demi-tarif pour le 3e enfant).

Après un tour de table, le Maire propose que l'assemblée se prononce sur l'adoption ou non du principe de tarification de la cantine avec application du Q.F.

Principe adopté à l'unanimité.

Le principe ayant été adopté, se posent les questions du choix de la grille et de la date d'application :

Janvier 2011 ou la rentrée 2011. A signaler qu'une adaptation de l'outil informatique est à prévoir.

Après débat, à l'unanimité la date de la rentrée scolaire 2011 est retenue et la charge est confiée aux commissions finances et enfance-affaires scolaires d'affiner l'étude de la grille tarifaire en incluant l'augmentation annuelle du prestataire.

A signaler qu'actuellement les effectifs sont en nette progression (pointe à 99) et que la présence de « petits » nécessite un taux d'encadrement plus important.

#### 2.2 Accueil périscolaire matin et soir

Par délibération du 1er octobre dernier la Commune a approuvé

- le transfert à la Communauté de Communes de Bièvre Est de la compétence « actions sociales d'intérêt communautaire »
- la définition de l'intérêt communautaire de cette nouvelle compétence.

Avec effet au 1er janvier 2011, ce transfert a pour conséquence la dissolution du S.I.G.M.A.S dont les actions sont reprises par la C.C.B.E. sauf la gestion des services d'accueil périscolaire.

La Commune devra donc reprendre la gestion de l'accueil périscolaire matin et soir au 1er janvier 2011.

- Pour se faire, l'assemblée doit pour le 01/01/2011 :

1. adopter le règlement intérieur et les tarifs de l'accueil périscolaire matin et soir

2. intégrer le budget accueil périscolaire matin et soir dans le budget communal en dépenses et en recettes (comptabilité analytique)

3. actualiser la régie de recettes créée pour le service Cantine Scolaire en intégrant le service accueil périscolaire matin et soir.

Adopté à l'unanimité.

- De même des dispositions sont à prendre en matière de personnel à compter du 01/01/2011.



## Infos Municipales

Trois dispositions :

1. Le personnel en contrat à durée indéterminée du S.I.G.M.A.S., transféré à la Communauté de Communes de Bièvre Est (C.C.B.E.) et dont une partie des missions relève du service accueil périscolaire, sera mis à disposition de la Commune de CHABONS par convention avec la C.C.B.E. qui facturera à la Commune.

2. Il convient de porter le temps de travail hebdomadaire annualisé de l'adjoint territorial d'animation 2e classe, affecté en partie au service d'accueil périscolaire matin et soir à 26 h 43 mn.

3. Pour les besoins occasionnels (C.D.D.), la Commune devra procéder à des recrutements.

Les 3 dispositions sont adoptées à l'unanimité.

### 3 - GESTION DU PERSONNEL

Suite à une erreur de calcul il convient de régulariser la situation pour 2 agents dont le temps de travail annualisé est à compter du 1er septembre 2009 à 23 h 38 mn au lieu de 22 h 53 mn par semaine.

Validé à l'unanimité.

### 4 - EXTENSION ECOLE PUBLIQUE

#### 4.1 Approbation de l'Avant Projet Sommaire (A.P.S.) et autorisation de dépôt du permis de construire

Par délibération du 7 mai 2010 le lancement du programme pour les travaux d'extension du groupe scolaire a été décidé avec une enveloppe financière prévisionnelle de 1 200 000 € TTC pour une surface construite d'environ 420 m<sup>2</sup> y compris le réaménagement de la cour de récréation.

La SAEM Territoires 38 a été désignée pour assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage par voie de mandat.

Par délibération du 2 juillet 2010 le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué au groupement ARCANE.

Depuis, les différentes étapes d'avancement du projet ont été les suivantes :

- ARCANE a présenté au groupe de travail le 4 août 2010 les deux premières esquisses établies sur la base des éléments du programme ;

- l'esquisse avancée a été remise lors de la réunion de travail du 30 septembre 2010 ;

- une mise au point des observations a été réalisée lors de la réunion du 7 octobre 2010 conduisant à la nécessité de retravailler le projet ;

- une nouvelle esquisse avancée a été présentée le 21 octobre 2010.

Cette dernière esquisse a été validée par le Conseil Municipal du 25 octobre dernier.

Sur cette base, ARCANE a préparé un avant-projet sommaire (A.P.S.) dont le coût estimatif des travaux s'élève à 1 019 222 € HT, confirmant l'estimation de la phase esquisse. Ce document a été présenté le 25 novembre 2010 au groupe de travail qui s'est ensuite réuni le 2 décembre 2010 pour communiquer à ARCANE les différentes remarques.

Le Maire propose au Conseil d'approuver cet APS pour un coût de 1 019 222 € HT et d'autoriser le dépôt du permis de construire pour respecter les délais du calendrier prévisionnel.

Le budget total de l'opération s'élève à 1 581 930 € TTC (travaux, maîtrise d'ouvrage, cabinet d'architecte et étude sol et structure).

Adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions.

#### 4.2 Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère

La commune demande une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour permettre le bouclage du financement, le budget de l'opération étant fixé à 1 581 930 € TTC. En parallèle, la Commune doit s'engager à respecter les critères d'éco-conditionnalité définis par le Conseil Général.

Adoptée à l'unanimité.

Le Maire informe l'assemblée qu'une prochaine rencontre est prévue avec les services de la Préfecture pour monter le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.



## Infos Municipales

### 5 - INTERCOMMUNALITE

La C.C.B.E. a adopté le 4 octobre dernier le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la C.C.B.E. et le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du SICTOM de la Bièvre.

Un exemplaire de chacun de ces rapports est à la disposition public.

### 6 - COMPTE RENDU

#### 6.1 Adjoints

##### 1er adjoint

Face à l'augmentation des effectifs de la cantine scolaire de l'école publique, un courrier sera adressé aux familles afin de les inciter à limiter l'utilisation du service.

##### 2e adjoint

Les logements « Côté square » sont occupés au 4/5e. Difficulté rencontrée par le service de déneigement liée à la configuration de la voirie.

Le S.M.E.A.H.B.(Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre) a voté une augmentation de 20 % la P.R.E. (Participation au Raccordement à l'Egout).

Une augmentation des prix de l'eau et assainissement est également prévue.

##### 3e adjoint

La réception des travaux chemin du Faubourg a été prononcée avec une réserve sur la qualité de revêtement.

L'importante consommation de sel pour les premières intempéries hivernales nécessite de réfléchir sur d'autres méthodes : salage limité (zone à risque) ? Gravillonnage ?

##### 4e adjoint

La commission bâtiment a travaillé sur les besoins 2011 en matière d'investissement. Elle pose par ailleurs la question de l'aménagement « partiel » des locaux vides à l'étage de la mairie.

#### 6.2 Conseillers délégués

##### Conseiller délégué cadre de vie

Pour l'animation du village, la Commune a pris en charge l'achat de 9 sapins que les commerçants installeront devant leur commerce et décoreront.

Les travaux de mise en place de l'abribus à l'Orge ont pris du retard. Il en est de même pour la réalisation des sanitaires à la Mairie.

L'achat de lampes d'éclairage public prévu au budget a été réalisé.

##### Conseillère déléguée à la culture

Le Ticket Culture a réalisé plus de 2000 entrées. Deux concerts sont programmés à l'église les 18 et 19 décembre.

Lors des voeux à la population il y aura une exposition de photos de Chabons réalisées par un club de St Jean de Bournay.

La C.C.B.E accepte de mettre à disposition son « professionnel » pour aider la Commune dans le cadre du travail de réflexion sur la bibliothèque.

### Bilan du Téléthon 2010

**Recette totale :**  
**3 819,30 €**

#### **Meilleur score du canton**

**L**e CCAS et les bénévoles ont organisé un après-midi festif.

Les points forts:

- une pièce de théâtre de Laurent BAFFIE par la troupe ARSCENIC de Voreppe qui a fait le plein " une thérapie de groupe avec un médecin TOC TOC qui tenait des propos un peu délirants "

Les spectateurs petits et grands ont beaucoup applaudi.

- le repas a fait salle comble et a été fort apprécié des convives.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont permis la réussite de cette agréable manifestation.